

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

SESSION ORDINAIRE 1957-1958

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

**AFFAIRES ECONOMIQUES, DOLANES
ET CONVENTIONS COMMERCIALES**

Mercredi 20 novembre 1957. — *Présidence de M. Rochereau, président.* — La commission a désigné M. Cordier comme rapporteur pour avis du projet de loi (n° 762, session 1956-1957), adopté avec modification par l'Assemblée Nationale dans sa deuxième lecture, tendant à modifier l'article 23 du livre 1^{er} du code du travail.

Elle a ensuite désigné M. de Villoutreys comme rapporteur pour avis de la proposition de résolution (n° 468, session 1956-1957) de M. Armengaud, tendant à inviter le Gouvernement à équilibrer la balance des comptes de la zone franc, dans le cadre d'une politique financière et fiscale motrice et rigoureuse.

Elle a chargé M. Marcel Lemaire de la tenir informée des débats de la commission des finances sur le projet de loi tendant au rétablissement de l'équilibre économique et financier.

Enfin, elle a procédé à l'audition de M. Joseph Callies, président directeur général de la Compagnie des machines Bull, et de M. Le Guénédal, directeur, sur l'essor de la technique française dans le domaine du calcul électronique, ses différentes applications scientifiques, industrielles et commerciales et sa place sur le marché mondial.

La commission a constaté que, dans le domaine des techniques évoluées, la France se plaçait à l'avant-garde du progrès et que l'expansion de la Compagnie des machines Bull, qui fait près de la moitié de son chiffre d'affaires à l'exportation, constituait, tant pour l'équipement du marché intérieur que pour l'équilibre de notre balance commerciale, un élément déterminant auquel les pouvoirs publics et les grands secteurs économiques pourraient attacher un intérêt plus attentif.

AFFAIRES ETRANGERES

Mercredi 20 novembre 1957. — *Présidence de M. Marcel Plaisant, président.* — M. Marcel Plaisant a rendu compte à ses collègues de son entrevue avec le Ministre des Affaires étrangères le jour du départ de ce dernier pour Washington.

Après avoir rappelé la chronologie des événements qui ont précédé la livraison des armes à la Tunisie par les gouvernements britannique et américain, il a insisté sur le fait qu'un certain nombre de données essentielles ont été dissimulées au Gouvernement français, telle que la signature du contrat américano-tunisien et l'engagement du Secrétaire d'Etat américain à l'égard de Bourguiba.

Si la France était disposée à une fourniture d'armes exclusive à la Tunisie pour les stricts besoins de sa sécurité, il n'était pas possible d'admettre que d'autres gouvernements entreprennent des livraisons de nature à provoquer des surenchères dont seuls bénéficient les ennemis de l'Occident.

Dépassant l'événement tunisien, il convient d'envisager les conséquences de cet acte dans les relations avec les membres de l'O. T. A. N. et les garanties que la France est en droit de demander à ses alliés.

Il n'apparaît pas qu'il y ait lieu de donner à la réunion prévue du 16 décembre du conseil de l'O. T. A. N. un ordre du jour comportant le renforcement des liens qui unissent les membres du pacte, dès lors que les obligations existantes ne sont pas respectées; c'est le cas, notamment, de celles résultant des articles 5 et 6 aux termes desquels les parties contractantes se garantissent réciproquement contre toute attaque armée contre le territoire de l'une d'elles, y compris, pour la France, les départements français d'Algérie.

Les conférences tenues à Washington doivent avoir principalement pour objet de mettre en harmonie les intentions françaises et américaines, œuvre préalable à une réunion utile du 16 décembre.

En ce qui concerne l'Algérie, tout en déclinant la compétence des Nations Unies, le ministre est disposé à donner des informations sur la situation actuelle, étant entendu que toute proposition d'examen au fond ou d'enquête demeure exclue.

Rappelant les déclarations de M. Selwyn Lloyd à la Chambre des Communes et la réplique donnée hier par M. Maurice Faure au Conseil de la République, M. Marcel Plaisant a fait ressortir les lacunes et les contradictions qui semblent apparaître dans la version britannique: le fait de déclarer que les livraisons d'armes à la Tunisie sont de caractère symbolique, loin d'être une excuse ou une atténuation de ce geste inamical, aggrave la portée d'une action qui laisse paraître un dessein prémédité de conduire dans la Méditerranée occidentale une politique en opposition avec les intérêts de la France.

Le président de la commission a ensuite donné communication des textes adoptés par l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale dont la transmission a été ordonnée aux membres des commissions des affaires étrangères.

M. Marius Moutet, Président du groupe de travail de l'Assemblée de l'U. E. O., chargé de la liaison avec les Parlements nationaux, a donné un compte rendu des travaux de l'Union de l'Europe occidentale ainsi que du Conseil de l'Europe.

Il a été choisi par la commission comme rapporteur des recommandations sur la responsabilité de l'Union de l'Europe occidentale dans le domaine de la politique militaire et sur l'état de la sécurité européenne. à la suite d'une discussion contradictoire à laquelle ont pris part MM. Michel Debré, Léo Hamon et Brizard.

AGRICULTURE

Mercredi 20 novembre 1957. — *Présidence de M. Restat, président.* — M. Brettes ayant annoncé sa décision de se démettre de ses fonctions de vice-président de la commission, M. Durieux a été désigné par acclamations pour le remplacer.

La commission a désigné M. Houdet comme rapporteur des propositions de loi :

— (n° 4, session 1957-1958), dont il est l'auteur, tendant à fixer les principes d'une charte agricole et définir les moyens d'une politique agricole continue ;

— (n° 8, session 1957-1958), de M. Louis André, tendant à soumettre au Parlement les dispositions du décret n° 57-1017 du 18 septembre 1957 relatif aux conditions d'établissement des prix agricoles.

Elle a, ensuite, procédé à un premier examen de la proposition de loi (n° 883, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier les articles 503 et 520 du code rural relatifs aux élections aux chambres départementales d'agriculture.

Après avoir entendu un exposé de M. Cuif, rapporteur, la commission s'est prononcée, à l'unanimité des membres présents, en faveur du rétablissement du scrutin d'arrondissement pour les élections aux chambres départementales d'agriculture et à la majorité pour le principe du renouvellement partiel tous les trois ans.

Ont ensuite été adoptées les conclusions des rapports :

— de M. Hoeffel, favorables à l'adoption du projet de loi (n° 973, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le Président de la République à ratifier le protocole portant amendement à l'accord international sur le sucre, signé à Londres le 26 octobre 1953 ;

— de M. Durieux, favorables à l'adoption de la proposition de loi (n° 935, session 1956-1957), modifiée par l'Assemblée nationale, tendant à faire ristourner aux fermiers et colons partiaires les exonérations d'impôts accordées à la suite de calamités agricoles aux propriétaires.

Après avoir entendu une mise au point de M. Restat sur la question de la fixation du prix du blé pour le calcul des fermages, la commission a chargé M. Blondelle d'étudier cette question et de lui soumettre rapidement ses conclusions.

La commission a, enfin, procédé à un échange de vues sur les désignations d'un commissaire chargé de suivre les travaux de la commission des finances et d'un candidat pour représenter le Conseil de la République au sein de la commission plénière de la caisse nationale de crédit agricole.

Ces désignations ont été reportées à une prochaine séance.

DEFENSE NATIONALE

Mercredi 20 novembre 1957. — *Présidence de M. de Maupeou, vice-président.* — Le président a fait un bref compte rendu des circonstances qui ont amené la délégation parlementaire française à quitter récemment la conférence de l'O. T. A. N. qui se tenait à Paris, au moment où elle apprenait la livraison d'armes anglo-américaines à la Tunisie.

Il a rappelé également la déclaration faite à la tribune du Conseil de la République, le 19 novembre, par M. Maurice Faure, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères à propos de la question orale de M. Michel Debré et donnant le détail des entretiens entre la France et la Tunisie.

Après que MM. Pisani et Michelet eurent stigmatisé la carence de notre politique étrangère et montré que l'initiative de la livraison d'armes venait surtout de la Grande-Bretagne, soucieuse de conserver le « leadership » européen, M. Pisani a évoqué, de nouveau, le problème de la fabrication d'armes atomiques par la France et la nécessité pour le Gouvernement d'avoir enfin une politique stratégique claire et positive; M. Julien Brunhes a suggéré que l'on entende, sur ce point précis, M. Jacques Chaban-Delmas, Ministre de la Défense nationale.

Le président a procédé, ensuite, à une rapide analyse du projet de loi (n° 5884 A. N., 3^e législature) portant ouverture et annulation de crédits pour 1957, actuellement en instance devant la Commission des Finances de l'Assemblée nationale et correspondant à un certain nombre de dépenses militaires dues, en particulier, à l'affaire de Suez; M. Pisani a été désigné officieusement comme rapporteur pour avis de ce texte.

Enfin, M. Parisot a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Rabouin (n° 12, session 1957-1958) tendant à créer, à l'occasion du 40^e anniversaire de la Victoire, le 11 novembre 1958, un contingent de croix de la Légion d'honneur pour les anciens combattants de la guerre 1914-1918.

ÉDUCATION NATIONALE, BEAUX-ARTS, SPORTS,
JEUNESSE ET LOISIRS

Mercredi 20 novembre 1957. — *Présidence de M. Canivez, président.* — La commission a désigné M. Jean Bertaud, rapporteur de la proposition de résolution (n° 785, session 1956-1957), de M. Laingo, tendant à inviter le Gouvernement à célébrer, en 1958, le centenaire de la naissance du Père Charles de Foucauld.

Puis elle a entendu le rapport de M. Canivez sur la proposition de loi (n° 923, session 1956-1957), modifiée par l'Assemblée Nationale, tendant à faciliter l'organisation et le fonctionnement des colonies de vacances.

A l'article 1^{er}, la commission a décidé, par 11 voix contre 1, de substituer à l'obligation préconisée par l'Assemblée Nationale la possibilité pour l'employeur d'accorder un congé sans solde.

A l'article 2, elle a, par 9 voix contre 1, supprimé le 2^e alinéa concernant la durée du congé de moniteur, l'article 1^{er} ayant déjà stipulé que la durée de ce congé ne pouvait être supérieure à un mois.

Par 6 voix contre 1 et 4 abstentions, elle a disjoint l'article 3 *bis* relatif aux permissions spéciales dont pourrait bénéficier tout moniteur effectuant son service militaire.

Enfin, l'article 5 a été modifié de façon à le rendre applicable aux salariés.

Le rapport de M. Canivez a été adopté par 9 voix et 1 abstention.

FINANCES

Mercredi 20 novembre 1957. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a procédé à l'audition de M. le Président du Conseil et de M. le Ministre des Finances, des Affaires économiques et du Plan à l'occasion de l'examen du projet de loi (n° 28, session 1957-1958), adopté par l'Assemblée nationale, tendant au rétablissement de l'équilibre économique et financier. M. le Ministre des Finances, des Affaires économiques et du Plan, après avoir rappelé la nécessité urgente d'opérer un redressement économique et financier, a montré l'action à entreprendre dans les trois secteurs essentiels: budget, commerce extérieur, marchés et prix. Il a notamment exposé le pro-

gramme d'économies et de majorations fiscales envisagé; il a souligné la nécessité de montrer notre volonté de redressement pour obtenir une aide extérieure et analysé les dispositions prévues pour lutter contre les hausses illicites de prix.

Un débat s'est ensuite instauré, auquel ont participé notamment: MM. Roubert, président, Walker, Fillon, Fléchet, Coudé du Foresto, Laffargue, Debû-Bridel, Alric, Chapalain, Fousson, de Montalembert, Pellenc, rapporteur général. Après les réponses du ministre aux diverses questions posées, la commission a entendu M. le Président du Conseil qui a d'abord exposé que le Gouvernement et le Parlement doivent, dès maintenant, montrer leur désir de redressement. Regrettant les dégradations apportés à la situation économique et financière par une longue crise politique, M. le Président du Conseil a rappelé également que tout affaiblissement de notre monnaie aurait — raison de plus de ne pas reculer devant les mesures à prendre — des conséquences politiques graves sur nos relations avec les T. O. M. et les pays de zone franc, sans omettre les traitements que réservent à la France des pays étrangers persuadés de notre faiblesse.

Jeudi 21 novembre 1957. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — Dans une première séance tenue le matin, la commission a procédé à l'examen du projet de loi (n° 28, session 1957-1958), adopté par l'Assemblée nationale, tendant au rétablissement de l'équilibre économique et financier.

Après une discussion générale qui a mis en lumière les deux aspects, technique et politique, du projet et dans laquelle sont intervenus notamment: MM. Roubert, président; Pellenc, rapporteur général; Fléchet, Walker, Coudé du Foresto, Alric, Debû-Bridel, Bertaud, au nom de la Commission des Moyens de Communication; Portmann, Driant, Berthoin, Filippi et Laffargue, et après que la commission eût décidé de prendre le texte du projet en considération, M. le rapporteur général a procédé à l'examen critique de ses diverses dispositions. Après les interventions de MM. Chapalain, Portmann, Roubert, président; de Montalembert, Laffargue, Courrière, Bousch, Berthoin, Filippi et Fillon, la commission a adopté la partie 1 (compression des dépenses publiques avec diverses modifications), en particulier l'intervention des alinéas 1 et 2 (plafond des dépenses et chiffres de l'impasse).

Dans une seconde séance tenue l'après-midi la commission a poursuivi l'examen de ce projet de loi. Sont intervenus dans le débat: MM. Pellenc, rapporteur général; Berthoin, Coudé du Foresto, Debû-Bridel, Fillon, Bousch, Courrière, Walker, Filippi,

Roubert, président; Fléchet, Laffargue, de Montalembert. La commission a adopté, avec modification, la partie 2 de l'article unique du projet: « Dispositions fiscales », en particulier avec la réduction de 2 p. 100 à 1 p. 100 du prélèvement sur les réserves et la création corrélative d'une pénalisation des détenteurs d'avoirs à l'étranger dont les capitaux n'ont pas été rapatriés dans les délais réglementaires. Les dernières parties du projet ont été ensuite adoptées sans modification de fond. La commission a enfin adopté l'ensemble du projet de loi.

FRANCE D'OUTRE-MER

Vendredi 22 novembre 1957. — *Présidence de M. Boisrond, président d'âge.* — La commission a désigné MM. Aubé, Doucouré, Hassan Gouled et Ménard pour représenter le Conseil de la République à l'inauguration du monument élevé à Cayenne à la mémoire du Gouverneur Général Félix Eboué.

INTERIEUR

(ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DÉPARTEMENTALE
ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

Judi 21 novembre 1957. — *Présidence de M. Bonnefous, président.* — La commission, réunie pour désigner deux de ses membres devant faire partie de la délégation du Conseil de la République aux manifestations organisées en Guyane en l'honneur du Gouverneur Félix Eboué, a retenu les candidatures de Mme Dervaux et de M. Zussy, sous réserve qu'ils puissent remplir en temps utile les formalités nécessaires.

JUSTICE ET LEGISLATION CIVILE, CRIMINELLE ET COMMERCIALE

Mercredi 20 novembre 1957. — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — La commission a entendu les rapports de :

— M. Jozeau-Marigné, sur la proposition de loi (n° 972, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier la loi n° 49-1096 du 2 août 1949 relative aux baux à loyer de locaux ou d'immeubles à usage industriel ou artisanal détruits par suite d'actes de guerre ;

— M. Carcassonne, sur la proposition de loi (n° 3, session 1957-1958) de M. Biatarana tendant à modifier l'article 3 de la loi n° 56-1221 du 1^{er} décembre 1956 fixant le statut des officiers de réserve de l'armée de terre.

Les conclusions des rapporteurs, tendant à l'adoption de ces textes sans modification, ont été adoptées à l'unanimité.

M. Jean Geoffroy a fait, ensuite, un exposé sur la proposition de loi (n° 7, session 1956-1957) de M. Lachèvre tendant à instituer un statut des concessionnaires de marques.

La commission a décidé de ne pas statuer sur cette proposition avant d'avoir entendu M. Lachèvre.

Enfin, M. Marius Moutet a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 14, session 1957-1958) de M. Gaston Charlet tendant à modifier l'article 27 du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953, modifié par les lois des 12 mars 1956 et 4 août 1956, réglant les rapports entre bailleurs et locataires en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal.

MARINE ET PECHES

Mercredi 20 novembre 1957. — *Présidence de M. Lachèvre, président.* — Le Président a communiqué à la commission la teneur d'une lettre qu'il avait adressée au Président du Conseil en vue de pourvoir, au moins d'un Secrétaire d'Etat, le Département de la Marine Marchande. La commission a unanimement approuvé cette démarche, en souhaitant que le nouveau Secrétaire d'Etat soit doté de responsabilités et de pouvoirs suffisants.

Elle a, ensuite, entendu un exposé de son Président sur différents problèmes intéressant actuellement la Marine Marchande, notamment la baisse des frets et ses répercussions sur la construction navale, les incidences sur l'armement de la baisse de 20 % et les demandes de hausses de salaires des personnels navigants.

Dans la discussion qui a suivi, sont intervenus : MM. Schiaffino, Le Digabel, Léonetti et Trellu.

Reprenant la question de la vente du *Pasteur*, dont le dossier avait déjà été ouvert en juillet dernier, elle a désigné M. Roger Lachèvre comme rapporteur de la proposition de résolution (n° 981, session 1956-1957) de M. Michel Debré tendant à instituer une commission d'enquête sur la vente du paquebot.

La commission a, enfin, adopté le rapport de M. Trellu sur la proposition de loi (n° 867, session 1956-1957) tendant à modifier l'article 15 de la loi du 4 décembre 1913 réorganisant le Crédit Maritime Mutuel.

MOYENS DE COMMUNICATION, TRANSPORTS ET TOURISME

Judi 21 novembre 1957. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — La commission a adopté les conclusions favorables du rapport de M. Jean Bertaud sur le projet de loi (n° 964, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, ayant pour effet d'autoriser le Président de la République à ratifier la Convention franco-suisse du 25 avril 1956, relative à l'aménagement de l'aérodrome de Genève-Cointrin et à la création de bureaux à contrôles nationaux juxtaposés à Ferney-Voltaire et à Genève-Cointrin.

MM. Julien Brunhes et Ruin ont demandé qu'il soit profité de ce débat pour inviter le Gouvernement français à se pencher sur le problème des « zones franches » afin de lui donner — en accord avec les autorités genevoises — une solution satisfaisante.

Le président a fait, ensuite, le compte rendu de la visite effectuée la veille par le Bureau de la commission à M. Edouard Bonnefous, ministre des Travaux Publics, des Transports et du Tourisme, qui a proposé aux sénateurs de venir devant eux le jeudi 5 décembre pour développer un certain nombre de projets de son Département.

M. Bouquerel s'est élevé véhémentement contre la suppression probable du Fonds d'investissement routier, dont la spécialisation des recettes et des dépenses est critiquée par le ministère des Finances et il a demandé à la commission de prendre, à cet égard, une position catégorique lors du débat relatif aux pouvoirs spéciaux en matière économique et financière.

Enfin, M. Julien Brunhes a évoqué le problème du déficit permanent de la R.A.T.P. en soulignant que, si l'on y ajoutait celui des lignes de banlieue de la S.N.C.F. (dont les tarifs sont alignés sur ceux du métro), il s'élevait annuellement à 30 milliards.

PRODUCTION INDUSTRIELLE

Jeudi 21 novembre 1957. — *Présidence de M. Bousch, président.*
— La commission a procédé à un premier examen du projet de loi (n° 28, session 1957-1958), tendant au rétablissement de l'équilibre économique et financier.

Elle a entendu une relation rapide de son président sur les grandes lignes des exposés faits devant la Commission des Finances par M. Félix Gaillard, Président du Conseil, et M. Pflimlin, Ministre des Finances et des Affaires Economiques.

Elle a examiné l'incidence des mesures proposées sur la situation économique actuelle et a décidé d'attendre les conclusions de la Commission des Finances avant de prendre position sur le dispositif du texte proposé.

RECONSTRUCTION ET DOMMAGES DE GUERRE

Mercredi 20 novembre 1957. — *Présidence de M. Jozeau-Mari-gné, président.* — La commission a nommé M. Edgard Pisani rapporteur de la proposition de loi (n° 996, session 1956-1957), tendant à étendre aux Français rapatriés du Maroc et de Tunisie le bénéfice des dispositions de l'article 195 du Code de l'Urbanisme.

Elle a ensuite procédé à un examen de la situation créée dans la construction par l'augmentation du taux de l'escompte.

Un débat a eu lieu auquel ont pris part le président, MM. Beaujannot, Bernard Chochoy, Descours-Desacres, Yves Jaouen, Edgard Pisani, Plazanet et Zussy.

En conclusion de ce débat et sur proposition du président, il a été décidé que la commission procédera, au cours d'une séance ultérieure, à une mise en forme législative des propositions que ses membres apporteront.